

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures et cinq minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vendredi 18 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

Présents : Mme Charlotte VIGNEUX, Mme Claire LE GALL, M. Claude CHAUSSADAS, M. Fabrice ORDRONNEAU, M. Noël FAUCHERON, ~~M. Yannick BRETON~~, Mme LISON RETAILLEAU, ~~M. Guillaume KERBRAT~~, ~~M. Alexandre LIEVRE~~, Mme Cécile MAUNY, M. Bernard DANIAUD, Mme Marie-Thérèse LECERF, M. Antoine BOUCHU.

<u>Nombre de Conseillers :</u>	En exercice : 13
Présents	: 10
Absents	: 3
Pouvoirs	: 1

Secrétaire de séance : Claude CHAUSSADAS

2025 -11-12 ■ Crédit du nom « du chemin des lapins »

Rapporteur : Charlotte VIGNEUX

PROPOSITION 1	Rue des ailes	
PROPOSITION 2	Rue de la Meule	Roue du Moulin
PROPOSITION 3	Rue du Minotier	Propriétaire du Moulin
PROPOSITION 4	Rue du Moulinet	Nom du Moulin à vent
PROPOSITION 5	Pierre Théophile Berton	Inventeur du système du moulin à vent
PROPOSITION 7	Rue du Meunier	

La proposition 6 a été retiré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'attribuer au « le chemin des lapins » le nom suivant :

- Rue du Minotier

Par ...10..... Voix pour

...1..... Abstention

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage dans le tableau extérieur de la mairie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour et an que dessus

Pour copie conforme,
En mairie le 25 novembre 2025
Le Maire,
Charlotte VIGNEUX

